



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 20 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement durable : Décennie des Nations Unies  
pour l'éducation au service du développement durable**

## **Examen de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, 2005-2014**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport établi par la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément aux résolutions 65/163 et 69/211 de l'Assemblée générale.

---

\* A/70/150.



**Examen de la mise en œuvre de la Décennie  
des Nations Unies pour l'éducation au service  
du développement durable, 2005-2014**

**Rapport de la Directrice générale de l'Organisation  
des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

*Résumé*

Proclamée par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, en 2002, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) a pris fin le 31 décembre 2014.

Conformément aux résolutions 65/163 et 69/211 de l'Assemblée générale, le présent document examine la mise en œuvre de la Décennie et rend compte de la Conférence mondiale sur l'éducation au service du développement durable, tenue au Japon en 2014. Il s'appuie sur les consultations qui ont eu lieu avec un large éventail de parties prenantes, dont des gouvernements, organisations de la société civile et organismes des Nations Unies.

## I. Introduction

### A. Généralités

1. Par sa résolution 57/254 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a proclamé la période de 10 ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie. La Décennie avait pour objectif « d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage » afin de « créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures<sup>1</sup>. »

2. La proclamation de la Décennie a été recommandée lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, lequel a fait le point des progrès réalisés en matière de développement durable, 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement<sup>2</sup>. La Décennie traduit la prise de conscience par la communauté internationale du rôle primordial de l'éducation dans la réalisation du développement durable. Les progrès technologiques, les instruments financiers ou les décisions politiques ne sont pas suffisants pour parvenir au développement durable; il faut aussi une évolution majeure des mentalités et des actes, que seule l'éducation, à tous les niveaux et quelle qu'en soit la forme, est en mesure de d'apporter. Le chapitre 36 d'Action 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement<sup>3</sup> reconnaissait déjà le rôle de l'éducation dans les efforts pour parvenir au développement durable.

3. La responsabilité de la mise en œuvre de la Décennie incombe à un grand nombre d'acteurs aux niveaux mondial, régional, national et sous-national : gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé, établissements d'enseignement, enseignants et particuliers. Dans sa résolution 58/219, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à favoriser la sensibilisation du public et une participation plus large à la Décennie, notamment au moyen de la coopération et d'initiatives mobilisant la société civile ainsi que d'autres parties prenantes intéressées.

### B. Grandes lignes du rapport

4. Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 65/163, dans laquelle l'Assemblée générale a invité l'UNESCO à présenter, à sa soixante-dixième

<sup>1</sup> UNESCO, *Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : Plan international de mise en œuvre* (Paris, 2005), sect. II.A, disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001486/148654f.pdf>.

<sup>2</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe, par. 124.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

session, un bilan de la mise en œuvre de la Décennie. Il contient les principales conclusions du rapport final de la Décennie intitulé « Façonner l'avenir que nous voulons », qui a été établi par l'UNESCO après un examen approfondi de la Décennie<sup>4</sup>. Il fournit des informations sur la contribution du système des Nations Unies à la Décennie et se penche sur les manières de faire progresser l'éducation au service du développement durable à l'issue de celle-ci. Conformément à la résolution 69/211 de l'Assemblée générale, le rapport rend également compte de la Conférence mondiale sur l'éducation au service du développement durable tenue du 10 au 12 novembre 2014 à Aichi-Nagoya (Japon).

5. L'UNESCO a établi le bilan de la Décennie, sur lequel se fondent les principales constatations et conclusions du présent rapport après avoir collecté des données détaillées et mené des consultations avec un large éventail de parties prenantes. Le processus suivi a comporté les éléments ci-après :

a) Des consultations régionales multipartites organisées par l'UNESCO en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes;

b) Les réponses aux questionnaires envoyés aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à de nombreuses autres parties prenantes, lesquelles ont apporté des informations sur l'évaluation finale de la Décennie ainsi que des suggestions quant à la voie à suivre en matière d'éducation au service du développement durable à l'issue de la Décennie. Au total, 1 159 réponses ont été reçues;

c) Des études revues par des pairs, que l'UNESCO a fait exécuter sur divers aspects de l'évaluation de la Décennie, en particulier l'apport de l'UNESCO et des autres organismes des Nations Unies. Dans plusieurs cas, ces études ont inclus des entretiens semi-structurés avec des experts et parties prenantes de premier plan, tels que les membres du Comité interinstitutions des Nations Unies pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

## II. Principales conclusions du bilan de la Décennie

### A. Tendances

6. Le bilan établi par l'UNESCO parvient à la conclusion que la Décennie a permis de créer un fondement solide pour l'éducation au service du développement durable par une plus grande sensibilisation, en pesant sur les politiques et en donnant lieu à un grand nombre de projets fondés sur les bonnes pratiques dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage. On peut apprécier les réalisations de la Décennie sous divers aspects, mais c'est surtout la visibilité de l'éducation au service du développement durable qui a augmenté dans les politiques nationales et les accords internationaux. Les gouvernements de nombreux pays intègrent

<sup>4</sup> UNESCO, *Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : rapport final* (Paris, 2014), et *Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : rapport final : résumé* (Paris, 2014), disponibles, respectivement, aux adresses : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002301/230171e.pdf> (en anglais) et <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230302f.pdf>.

désormais l'éducation au service du développement durable dans les programmes d'enseignement afin de préparer leurs citoyens à surmonter les problèmes de durabilité qui les attendent. Dans le même temps, particuliers, écoles, établissements d'enseignement supérieur, associations locales, organisations non gouvernementales et secteur privé ont uni leurs efforts pour promouvoir un apprentissage débouchant sur une compréhension et une pratique plus larges et plus approfondies de la durabilité. De plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur orientent leurs programmes et leurs études vers des solutions en la matière. Les entreprises reconnaissent désormais l'intérêt de disposer d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée en mesure de contribuer à la mise en place d'une économie plus respectueuse de l'environnement. Des investissements se font, tant sur le plan politique que dans la pratique pour qualifier davantage les personnes, indépendamment de leur âge ou de leur condition sociale. Après 10 années d'action dans le domaine de l'éducation au service du développement durable, le bilan de la Décennie a notamment fait ressortir les tendances ci-après.

### **Prise en compte des questions de durabilité dans les systèmes d'enseignement**

7. On observe aujourd'hui dans de nombreux pays une forte tendance à mettre l'enseignement davantage en adéquation avec les problèmes sociaux, environnementaux et économiques présents et à venir. L'éducation au service du développement durable donne une vision nouvelle et un sens nouveau aux politiques et aux pratiques éducatives. Il ressort des données dont on dispose à l'issue de la Décennie que, dans la plupart des États Membres qui ont répondu au questionnaire, la réorientation des politiques et programmes d'enseignement vers le développement durable est en bonne voie, encore que les progrès restent inégaux.

8. On comprend beaucoup mieux que l'éducation au service du développement durable est un apprentissage de toute une vie qui commence à la petite enfance, se poursuit tout au long de l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, de l'enseignement supérieur, dans les formations en entreprise et dans le cadre du perfectionnement professionnel et englobe les efforts de sensibilisation du public. On considère de plus en plus, à présent, qu'un enseignement de qualité va au-delà de l'acquisition de compétences de base, telles que savoir lire, écrire et compter, pour inclure les connaissances, compétences, valeurs et comportements qui sous-tendent la durabilité. Il existe un large consensus selon lequel, aujourd'hui, une éducation de qualité doit préparer les gens à régler les problèmes spécifiques auxquels le monde est confronté et les aider à rendre la société dans laquelle ils vivent plus durable. Une notion plus vaste de ce qu'est une éducation de qualité englobe désormais les objectifs de l'enseignement ainsi que ses méthodes et son contenu.

### **Convergence des programmes en matière de développement durable et des programmes d'enseignement**

9. Les parties prenantes des secteurs du développement durable adaptent de plus en plus les activités d'enseignement, de formations et de sensibilisation du public de manière à promouvoir le développement durable. L'enseignement est au cœur des débats internationaux sur le développement durable et on lui porte aujourd'hui davantage d'attention en tant que mécanisme essentiel de mise en œuvre des conventions et accords environnementaux majeurs. C'est la raison pour laquelle le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

tenue en 2012<sup>5</sup> a mis l'accent sur l'importance de l'éducation au service du développement durable.

10. Au niveau national, plusieurs pays ont inclus des stratégies, outils et objectifs en matière d'éducation dans leur stratégie de développement durable, leurs programmes relatifs aux changements climatiques et les cadres connexes. Dans de nombreux pays, les activités visant à rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement sont harmonisées avec les formations professionnelles pertinentes de ce domaine. Beaucoup de parties prenantes soulignent la nécessité de renforcer la coordination entre les organismes gouvernementaux chargés des programmes et des politiques de développement durable et ceux qui sont responsables de l'enseignement, afin de progresser vers la réalisation des objectifs nationaux de développement durable.

#### **Le leadership politique : un élément essentiel**

11. Le leadership politique accompagné de ressources a contribué à la création d'un climat organisationnel propice à la promotion de l'éducation au service du développement durable, et une meilleure coordination aux niveaux national et infranational. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place de stratégies ou de programmes nationaux d'éducation au service du développement durable, ce qui a contribué à l'intégration de celle-ci dans les politiques nationales relatives à l'enseignement et au développement durable.

12. Les pays ont adopté diverses approches pour réorienter leurs systèmes éducatifs, allant de l'établissement d'une base solide pour l'éducation au service du développement durable en l'intégrant dans la législation, les politiques et les normes nationales à des démarches plus décentralisées fondées sur des projets pilotes à parties prenantes multiples. Selon leurs besoins et leur structure administrative spécifiques, les pays ont opté pour des approches descendantes ou ascendantes ou une combinaison des deux pour mettre en œuvre l'éducation au service du développement durable. De nombreuses parties prenantes ont constaté que le renforcement des capacités des décideurs en matière d'éducation au service du développement durable était essentiel pour promouvoir le changement. Le perfectionnement de celles des administrateurs, enseignants et formateurs est également considéré comme étant important.

#### **Efficacité notoire des partenariats multipartites**

13. La Décennie a contribué à renforcer les partenariats et la collaboration entre les parties prenantes. Les échanges de connaissances et la collaboration au niveau international ont permis d'intégrer l'éducation au service du développement durable dans le projet de programme de développement pour l'après-2015. Des mécanismes comme les organes nationaux de coordination ont contribué à façonner les politiques nationales et à soutenir leur mise en œuvre ainsi que l'exécution d'études. Les interactions entre les réseaux d'universités de plus en plus nombreux, qui soutiennent l'éducation au service du développement durable en Afrique, en Amérique latine et ailleurs, ont débouché sur des engagements internationaux de la part d'établissements nationaux d'enseignement supérieur et un soutien mutuel pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable. Le

---

<sup>5</sup> « L'avenir que nous voulons », résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

réseautage entre écoles a permis à des étudiants du monde entier d'entrer en contact et de découvrir ensemble les difficultés liées au développement durable et les solutions recherchées dans leurs communautés respectives. Les partenariats entre organisations de la société civile et secteur privé ont également joué un rôle primordial dans le renforcement des capacités de nombreux pays.

14. Cela fait de nombreuses années que des partenariats ont été créés en tant qu'outils de progrès pour ce qui a trait aux changements climatiques, à la biodiversité, à l'eau, à l'élimination de la pauvreté, à la consommation et à la production durables et à d'autres grands défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Le secteur de l'enseignement est de plus en plus en mesure d'opérer en harmonie et de collaborer avec ces partenariats et réseaux créés de longue date pour promouvoir un développement durable.

#### **Essor des engagements pris au niveau local**

15. La mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable comporte désormais des caractéristiques qui sont liées au contexte local. Ainsi, s'agissant de l'enseignement dans les écoles, l'engagement de la collectivité permet aux jeunes enfants et élèves de découvrir les questions d'intérêt local. Les activités de sensibilisation du public ont renforcé ce qui se fait au niveau local pour améliorer les connaissances des citoyens et leur participation aux solutions locales. De même, les besoins de main-d'œuvre éduquée et qualifiée du secteur privé pour soutenir, à l'échelle locale, des entreprises soucieuses de l'environnement et durables ont eu une influence sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que sur le renforcement des capacités.

16. Les enseignements de la Décennie donnent à penser qu'une collaboration accrue avec les organisations qui mettent spécifiquement l'accent sur la planification et les activités de développement durable au niveau local, telles que certaines organisations non gouvernementales locales, les réseaux de villes et de municipalités, et les réseaux d'aménagement rural, peut donner plus de poids à l'éducation au service du développement durable dans un contexte local.

#### **Généralisation des approches institutionnelles globales**

17. Les approches institutionnelles globales impliquent que l'on intègre la durabilité dans tous les aspects de l'enseignement. Elles comprennent l'inclusion de la notion de durabilité dans les programmes d'enseignement et méthodes pédagogiques, les installations et activités, l'interaction avec la collectivité locale, la gouvernance et le renforcement des capacités. Ces démarches se sont considérablement développées au cours de la Décennie et aident les apprenants à contribuer au développement durable dans leurs écoles ou établissements, collectivités et lieux de travail. Les écoles associent leurs élèves à leurs efforts à long terme visant à réduire et gérer leur empreinte sociale, économique et écologique dans leur collectivité.

18. Les établissements d'enseignement supérieur ont eux aussi pris d'importants engagements de changements globaux, allant de la durabilité des activités et de la gestion à des changements dans la pédagogie, les programmes d'étude et les travaux de recherche, en passant par le renforcement du développement durable dans la collectivité locale.

**L'éducation au service du développement durable porte ouverte à un enseignement interactif et une pédagogie axée sur l'apprenant**

19. L'éducation au service du développement durable favorise les méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui aident les élèves à poser des questions, analyser, faire preuve d'esprit critique et prendre des décisions en collaboration avec d'autres. L'apprentissage participatif, l'esprit critique et l'apprentissage centré sur les problèmes sont particulièrement propices à l'éducation au service du développement durable. On manque encore d'éléments pour le confirmer, mais les études menées tendent à montrer que les élèves qui apprennent selon ces méthodes, tout en acquérant les contenus pertinents relatifs à la durabilité, sont davantage sensibilisés au monde qui les entoure et s'en sentent plus responsables. Les enseignants jouent, à tous les niveaux, un rôle essentiel dans ce processus.

**L'éducation au service du développement durable en cours d'intégration dans l'enseignement scolaire**

20. Les décideurs sont de plus en plus conscients du fait que la protection de la petite enfance et l'éducation constituent le fondement du développement durable. Les enseignants comprennent eux aussi de plus en plus que les enfants peuvent être des agents du changement au sein de leur famille et de leurs communautés. Dans l'enseignement primaire et secondaire tout particulièrement, on constate que les responsables s'intéressent de plus en plus à l'éducation au service du développement durable et à son intégration. Pour certains gouvernements, les progrès réalisés en matière d'éducation au service du développement dans le primaire et le secondaire sont parmi les meilleurs résultats obtenus au cours de la Décennie. L'examen des programmes scolaires a révélé que de nombreux pays incluent désormais la durabilité ou les questions liées à l'environnement dans leurs objectifs généraux en matière d'éducation. En revanche, la formation des enseignants pour les préparer à dispenser une éducation au service du développement durable n'a pas autant progressé. Il reste encore à faire pour réorienter la formation des enseignants de manière à ce qu'elle traite de la teneur de l'éducation au service du développement durable et des méthodes d'apprentissage correspondantes.

21. La Décennie a vu par ailleurs l'enseignement supérieur redoubler d'efforts dans le sens du développement durable, comme le montrent les nombreux cours spécialisés portant sur la durabilité, la réorientation des programmes d'études à l'échelle des établissements, les innovations relatives aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage et l'augmentation du nombre d'études concernant la durabilité. Les progrès ont cependant souvent été réalisés dans le cadre de projets pilotes ou d'actions individuelles, et la transformation systémique de l'enseignement supérieur dans le sens de l'éducation au service du développement durable ne s'est pas encore produite.

**Essor de l'éducation au service du développement durable en dehors du cadre scolaire**

22. Il semblerait que dans de nombreux pays, les collectivités, les familles et les gens ont davantage conscience, au quotidien, des enjeux environnementaux et des questions liées au développement durable. Cela paraît dû en grande partie au recours croissant à des modes d'éducation au service du développement durable en

dehors du cadre scolaire. On considère que les médias sociaux – encore sous-utilisés – offrent de grandes possibilités de sensibilisation et d’actions touchant à la durabilité.

23. L’éducation et la formation ont permis d’améliorer considérablement les interventions du secteur privé dans le domaine du développement durable. Les grandes entreprises et les multinationales sont désormais davantage sensibilisées à la durabilité, grâce à des conférences, des ateliers ou des réunions d’associations professionnelles et des programmes de formation de cadres. Souvent, les activités d’éducation, de formation et de sensibilisation débouchent sur l’adoption de la durabilité comme stratégie commerciale.

### **L’enseignement et la formation techniques et professionnels vecteurs de développement durable**

24. Les orientations et la planification du développement durable ainsi que de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels convergent dans le cadre de l’économie et des compétences vertes, ce qui suscite de nouvelles études et activités de renforcement des capacités. En raison de l’attention de la communauté internationale et de la demande accrue de produits et de services plus respectueux de l’environnement de la part des consommateurs, les systèmes nationaux d’enseignement et de formation techniques et professionnels commencent à prendre conscience de la nécessité de soutenir un développement économique plus soucieux de l’environnement. Dans le secteur privé, la demande de main-d’œuvre qualifiée de la part des industries traditionnelles qui se convertissent à l’écologie et des nouvelles entreprises vertes influence aussi la réorientation des systèmes d’enseignement et de formation.

## **B. Les obstacles**

25. En dépit des succès obtenus au cours de la Décennie, les gouvernements des États Membres et d’autres parties prenantes font état d’obstacles considérables qui empêchent encore de tirer tout le parti possible de l’éducation au service du développement durable. Ces obstacles sont notamment les suivants.

26. *Poursuite de l’harmonisation des secteurs de l’éducation et du développement durable.* Des progrès ont certes été réalisés en ce qui concerne l’harmonisation des objectifs des deux secteurs, mais dans de nombreux pays les liens entre les deux restent faibles. Nombre d’États Membres considèrent que l’intégration insuffisante de l’éducation au service du développement durable dans les politiques et plans nationaux de développement, ainsi que le manque de coordination interministérielle, sont des obstacles permanents à la mise en œuvre de l’éducation au service du développement durable. La coopération et la coordination interministérielles devront être considérablement améliorées pour assurer que l’enseignement contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, et que les décideurs apportent le soutien nécessaire au secteur de l’éducation.

27. *Redoubler d’efforts en vue d’institutionnaliser l’éducation au service du développement durable.* La majorité des États Membres ont fait état de progrès sensibles en ce qui concerne l’éducation au service du développement durable, mais rares sont ceux qui ont indiqué l’avoir intégré complètement dans l’ensemble de leur système d’éducation. Dans la plupart des secteurs de l’éducation, on a tardé,

après avoir créé un environnement propice, à opérer des changements réels dans les programmes d'étude et les méthodes d'enseignement. Pour parvenir à un changement systémique, il faudra institutionnaliser l'éducation au service du développement durable et prévoir notamment les ressources financières qui feront que la mise en œuvre sera moins tributaire de certains responsables et défenseurs de la cause. À cet égard, nombre de parties prenantes estiment que le renforcement des capacités des décideurs et des responsables et praticiens de l'enseignement est indispensable pour faire avancer la cause au fonctionnement de l'éducation au service du développement durable.

28. *Améliorer le suivi et l'évaluation.* À ce jour, les outils de suivi n'ont guère été utilisés pour évaluer la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation au service du développement durable, l'ampleur de leur mise en œuvre et les acquis scolaires. Nombre de parties prenantes sont en faveur du renforcement de la recherche, de l'innovation et du suivi et de l'évaluation afin de mieux appréhender l'efficacité des bonnes pratiques et la façon de les développer.

### **III. La contribution du système des Nations Unies à la Décennie**

#### **A. Coordination et mise en œuvre**

29. La coordination du système des Nations Unies dans le cadre de la Décennie a été assurée par le Comité interagences pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. En tant que chef de file pour la Décennie, l'UNESCO était chargée de convoquer les réunions du Comité et d'en assurer le secrétariat, la présidence du Comité changeant chaque année. Le nombre de membres de celui-ci est passé de 15 en 2005 à 22 à la fin de la Décennie. Le Comité a joué le rôle d'instance pour l'échange d'informations sur les activités en matière d'éducation au service du développement durable, l'échange de bonnes pratiques, la tenue de consultations sur les stratégies de mise en œuvre et le lancement d'activités conjointes de sensibilisation pour mettre en lumière l'importance de l'éducation au service du développement durable à l'échelle mondiale. Il a également appuyé et favorisé les efforts conjoints de mise en œuvre de ses membres.

30. La contribution commune des 22 organismes membres du Comité à l'avant-projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 est un bon exemple de mise au point d'une stratégie commune et de sensibilisation en faveur de l'éducation au service du développement durable. La Conférence a également vu le lancement d'une initiative conjointe des Nations Unies en faveur de l'éducation au service du développement durable qui a été animée en partie par le Comité. L'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable a invité les établissements d'enseignement supérieur à signer une déclaration les engageant à enseigner les concepts de développement durable dans toutes les disciplines, encourager la recherche et les échanges de connaissances sur le développement durable, écoresponsabiliser leurs campus et soutenir les efforts de développement durable à l'échelle locale, et établir des liens et échanger des informations avec les réseaux internationaux. Près de 300 universités ayant signé la déclaration, l'Initiative est à

l'origine de plus d'un tiers des engagements volontaires issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

31. En dehors du Comité interagences, d'autres mécanismes de coordination consacrés à des questions particulières ont également appuyé la coordination des activités des Nations Unies pour la Décennie : l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation aux changements climatiques, l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation et le Groupe interinstitutions de coordination des Nations Unies pour le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, qui est un cadre mondial d'action adopté par la communauté internationale lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

32. Les membres du Comité interagences ont également mené des activités propres de mise en œuvre de programmes à l'appui de la Décennie de sorte que c'est l'ensemble du système des Nations Unies qui a pris part à la Décennie. On trouvera ci-après quelques exemples d'activités menées individuellement par ces organismes, dont la plupart se poursuivent au-delà la Décennie.

33. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) appuie l'intégration dans les universités d'une démarche soucieuse de l'environnement et du développement durable dans le cadre de son Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité. Plus de 560 universités du monde entier font actuellement partie de ce réseau, qui ne cesse de croître. Le PNUE a également entrepris d'importantes activités visant à promouvoir des modes de consommation durables par l'éducation et héberge le secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, au titre duquel un programme sur les modes de vie et d'éducation durables a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable qui s'est tenue en 2014. Le PNUE a également coordonné l'élaboration du Plan d'action africain 2015-2024 pour l'éducation et la formation à l'environnement.

34. L'UNICEF œuvre en faveur de la prise en compte dans les écoles des changements climatiques et de la sensibilisation à l'écologie dans le cadre d'un effort majeur visant à produire un modèle d'école amie des enfants. Le Fonds a élaboré des documents et entrepris des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à cet effet.

35. L'Université des Nations Unies (UNU) s'attache à promouvoir la coopération multipartite au niveau local et une communauté mondiale de praticiens par son réseau de centres régionaux d'expertise pour l'éducation au service du développement durable. Ces centres régionaux d'expertise sont des réseaux d'organisations existantes formelles, non formelles et informelles qui facilitent l'apprentissage au service du développement durable dans les collectivités locales. Cent vingt-neuf d'entre eux étaient accrédités par l'Université des Nations Unies à la fin de la Décennie. L'UNU coordonne par ailleurs le Réseau pour la promotion du développement durable dans l'enseignement et la recherche universitaire des deuxième et troisième cycles (ProSPER.Net), en reliant ses travaux à ceux des centres d'expertise.

36. La série de badges de mobilisation de l'Alliance mondiale de la jeunesse et des Nations Unies organisée par l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture a pour objectif de promouvoir la connaissance et les mesures relatives à certains problèmes de développement durable, et encourage certaines compétences comme l'esprit critique et la prise de décisions collective par des activités éducatives formelles et non formelles. Conçus pour les enfants et les jeunes, ces badges ont été repris par un certain nombre d'organisations, dont l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et l'Organisation mondiale du mouvement scout, qui comptent au total plus de 40 millions de membres.

37. Parmi les activités conjointes de mise en œuvre stimulées par le Comité interagences pour la Décennie, on peut citer aussi l'appui technique en matière de réduction des risques de catastrophe fourni par l'UNESCO et l'UNICEF. Les deux organismes ont examiné conjointement les programmes scolaires de 30 pays, élaboré un guide technique pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires, et contribué au renforcement des capacités au niveau national.

38. Le Partenariat pour l'apprentissage dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, initiative collective à laquelle participent plus de 30 organisations multilatérales, appuie l'enseignement et l'apprentissage en matière de changements climatiques à tous les niveaux, que ce soit pour les enfants, les adolescents ou les adultes, en suivant une démarche fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies. Ce partenariat œuvre tant à l'échelle mondiale, en s'attachant à promouvoir l'échange de connaissances et à assurer l'accès gratuit à un large éventail de ressources, qu'à l'échelle nationale, en collaborant avec les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et les établissements d'enseignement et de formation. Son secrétariat est assuré par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

39. L'initiative conjointe du PNUE et de l'UNESCO, Échanges-jeunesse, lancée en 2001, a pris de l'ampleur au cours de la Décennie. Elle vise à promouvoir des modes de vie durables chez les jeunes de 15 à 24 ans, par l'éducation, le perfectionnement des capacités, la sensibilisation et le dialogue. Active dans plus de 50 pays de par le monde, elle élabore et diffuse des supports pédagogiques dans un format qui plaît aux jeunes pour les inciter à faire des choix de consommation plus durables.

40. Dans leurs contributions au bilan de la Décennie, les membres du Comité interagences ont indiqué que cette dernière avait offert un important cadre de coopération mondiale, renforcé l'application du principe de l'unité d'action à l'éducation au service du développement durable et aidé à mobiliser les parties prenantes au-delà du système des Nations Unies. Ils ont également mentionné qu'elle avait permis de renforcer l'éducation au service du développement durable dans les programmes de leurs institutions. Alors qu'au début de la Décennie la majorité des organismes ont indiqué que l'éducation au service du développement durable ne figurait que rarement dans leurs orientations et programmes, à la fin de la Décennie la plupart d'entre eux considèrent que son intégration est bien engagée tant en leur sein propre que dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies devront poursuivre et renforcer leur rôle moteur pour mieux accorder leurs objectifs, développer leur action et mobiliser des ressources. En se penchant sur ces questions, ils contribueront aussi à renforcer leur rôle en tant que partenaires dans le cadre d'arrangements multipartites.

## B. Rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

41. Dans sa résolution 57/254, l'Assemblée générale a désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie. L'UNESCO a assuré la direction stratégique de la coordination et de la mise en œuvre de la Décennie, et a aussi entrepris dans cette optique ses propres activités d'exécution.

42. En tant que chef de file à l'échelle mondiale, l'UNESCO a mis au point le plan international de mise en œuvre pour la Décennie lorsque celle-ci a débuté. Établi dans le cadre d'un vaste processus consultatif réunissant de nombreuses parties prenantes et adopté en 2005 par le Conseil exécutif de l'UNESCO, le plan décrivait la vision d'ensemble, les buts et les objectifs de la Décennie, présentait des stratégies visant à la mettre en œuvre et suggérait des parties prenantes à mobiliser aux niveaux mondial, régional, national et infranational. En 2010, l'UNESCO a élaboré la stratégie pour la seconde moitié de la Décennie<sup>6</sup>, prenant en compte les principaux défis et les possibilités offertes pour la période allant de 2010 à 2014 et suggérant des domaines d'action stratégique.

43. Au cours de la Décennie, l'UNESCO a organisé deux conférences mondiales sur l'éducation au service du développement durable. Celle de 2009, organisée à Bonn, en collaboration avec le Gouvernement allemand, a examiné la mise en œuvre de la Décennie entre 2005 et 2009 et a adopté la Déclaration de Bonn<sup>7</sup>, qui a fourni des orientations et un appui en matière d'éducation au service du développement durable pour la seconde moitié de la Décennie. En 2014, la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable à Aichi-Nagoya (Japon), en collaboration avec le Gouvernement japonais a fait le bilan de la mise en œuvre de la Décennie, a adopté la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au service du développement durable et a lancé le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (voir sect. IV ci-dessous).

44. Dans le cadre de ses responsabilités en tant qu'organisme chef de file, l'UNESCO a rendu compte de la mise en œuvre de la Décennie. Elle a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation au début de la Décennie et a établi en 2009 un rapport à mi-parcours intitulé *Contextes et structures de l'éducation pour le développement durable*, en 2012 un rapport intitulé *Bâtir l'éducation de demain*, présenté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et en 2014 le rapport final de la Décennie intitulé *Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable*<sup>8</sup>. Elle a aussi régulièrement rendu compte à ses États membres de la mise en œuvre de la Décennie par l'intermédiaire de ses mécanismes réglementaires de présentation de rapports. Conformément à la résolution 59/237 de l'Assemblée générale, l'UNESCO a préparé un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Décennie, qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en 2010 (A/65/279).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215466f.pdf>.

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188799f.pdf>.

<sup>8</sup> À consulter aux adresses suivantes, respectivement : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf>; <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002213/221397f.pdf> (version abrégée); et <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230302f.pdf>.

45. Tout au long de la Décennie, l'UNESCO a contribué à promouvoir l'éducation au service du développement durable dans les instances et processus mondiaux. Elle a notamment veillé à ce que ce thème figure en bonne place à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et a apporté des contributions à ce sujet dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. En outre, elle a appuyé les réseaux correspondants et s'est attaché à recenser et à diffuser de bonnes pratiques dans diverses publications et sur son site Web. Dans ses travaux, elle a été appuyée par divers groupes consultatifs d'experts, tels que le groupe de référence de la Décennie, le groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation, et des groupes consultatifs s'occupant des préparatifs des deux conférences mondiales.

46. L'UNESCO a également réalisé ses propres activités aux fins de la mise en œuvre effective de la Décennie. Elle a notamment accordé aux pays un appui technique en vue de prendre en considérations les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité dans les politiques et pratiques éducatives, en fournissant des orientations et des supports pédagogiques et didactiques. Elle a en outre veillé à ce que ses divers réseaux œuvrent en faveur de l'éducation au service du développement durable, en particulier le Réseau du système des écoles associées, qui comporte plus de 10 000 établissements d'enseignement dans le monde, le Réseau des chaires UNESCO et le Réseau mondial des réserves de biosphère. Au cours de la Décennie, elle a créé en Inde un établissement d'enseignement contribuant à l'éducation au service du développement durable, l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable.

#### **IV. Conférence mondiale de 2014 sur l'éducation pour le développement durable**

47. La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, qui s'est déroulée du 10 au 12 novembre 2014 à Aichi-Nagoya et était organisée de concert avec le Gouvernement japonais, poursuivait les objectifs suivants : célébrer une décennie d'action (« Qu'avons-nous accompli, quelles leçons avons-nous apprises? »); réorienter l'éducation en vue de bâtir un avenir meilleur pour tous (« Comment l'éducation au service du développement durable renforce-t-elle la qualité de l'éducation? »); accélérer l'action en faveur du développement durable (« Comment l'éducation au service du développement durable aide-t-elle à faire face aux défis en matière de durabilité? »); définir les priorités de l'éducation au service du développement durable au-delà de 2014 (« Quelles stratégies pour notre avenir à tous? »). Elle a été précédée de réunions des parties prenantes tenues à Okayama (Japon), qui ont rassemblé des élèves et des enseignants du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, de jeunes responsables de ce secteur d'activité et des représentants du réseau des centres régionaux d'expertise pour l'éducation au service du développement durable, coordonné par l'UNU. Ces réunions ont contribué aux travaux de la Conférence mondiale.

48. Plus de 1 100 participants venus de 150 États membres de l'UNESCO et États membres associés ont assisté à la Conférence. Parmi eux, l'on comptait 76 participants de rang ministériel, 122 délégations officielles d'États membres, des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, du

secteur privé, des médias et d'organismes des Nations Unies, ainsi que des experts, des spécialistes et des jeunes. Plus d'une soixantaine d'acteurs clefs de l'éducation au service du développement durable ont été chargés d'organiser des ateliers parallèlement à la Conférence mondiale. Cette démarche a permis de construire et de renforcer des partenariats qui s'avèrent essentiels pour le suivi de la Conférence.

49. Le principal résultat obtenu à la Conférence mondiale a été le lancement du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, faisant suite à la Décennie (voir sect. V.A ci-dessous). Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, l'UNESCO a invité les États Membres et les autres parties prenantes à prendre des engagements concrets pour lancer le Programme en fournissant des informations détaillées sur les mesures de mise en œuvre qu'ils prévoient. Elle a reçu au total 360 engagements provenant de toutes les régions, qui constituent une assise solide pour l'exécution du Programme. La Conférence mondiale a également fourni l'occasion de présenter le rapport final sur la Décennie (voir le paragraphe 44 ci-dessus) et d'annoncer la création du prix UNESCO-Japon de l'éducation en vue du développement durable (voir <https://fr.unesco.org/prix-edd>), que l'UNESCO décernera chaque année pendant une période initiale de cinq ans.

50. La Conférence mondiale s'est terminée par l'adoption de la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au service du développement durable, dont le texte est joint en annexe au présent rapport. Les participants à la Conférence y célèbrent les importants résultats obtenus par la Décennie, réaffirment que l'éducation au service du développement durable est un moyen essentiel de mise en œuvre du développement durable, ce qui a été reconnu dans divers cadres internationaux, se félicitent de la reconnaissance du fait que l'éducation au service du développement durable est de plus en plus considérée au niveau international comme une partie intégrante et un élément de transformation de l'éducation inclusive de qualité et de la formation permanente, et insistent sur le fait que l'éducation au service du développement durable est une opportunité et une responsabilité qui devraient mobiliser à la fois les pays développés et les pays en développement.

51. La Déclaration d'Aichi-Nagoya invite les gouvernements des États membres de l'UNESCO à redoubler d'efforts pour examiner les objectifs et les valeurs qui sous-tendent l'éducation, à évaluer la mesure dans laquelle les politiques éducatives et les programmes atteignent les objectifs de l'éducation au service du développement durable, et à mieux intégrer l'éducation au service du développement durable dans les politiques d'éducation, de formation et du développement durable. Elle les invite également à allouer et à mobiliser des ressources importantes pour traduire les politiques en actions, et à prendre en considération et renforcer l'éducation au service du développement durable dans le programme pour l'après-2015.

52. La Déclaration d'Aichi-Nagoya prie la Directrice générale de l'UNESCO de continuer à fournir une impulsion au niveau mondial, à soutenir la synergie des politiques et à faciliter la communication pour l'éducation au service du développement durable, en coopération avec les partenaires concernés, de s'appuyer sur les partenariats, de mobiliser des réseaux, de s'employer à faire savoir combien il est important de prévoir des ressources suffisantes, y compris un financement, pour l'éducation au service du développement durable.

53. Les textes adoptés à la Conférence mondiale ont été présentés au Forum mondial sur l'éducation, coorganisé par l'UNESCO du 19 au 22 mai 2015 à Incheon (République de Corée), afin de discuter et de convenir de la mise en œuvre du programme mondial pour l'après-2015 en matière d'éducation.

## V. Perspectives

### A. Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable et programme de développement pour l'après-2015

54. À sa trente-septième session, tenue en 2013, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie. L'UNESCO a mis au point le Programme au moyen de vastes consultations avec les gouvernements des États Membres et les autres parties prenantes, comme suite à l'engagement pris par les États à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « [de] promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 233). Dans sa résolution 69/211, l'Assemblée générale a pris note du Programme d'action global comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie après 2014, a engagé les gouvernements à prendre des dispositions pour le mettre en application et a invité l'UNESCO, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable, à continuer de coordonner la mise en œuvre du Programme d'action global, en coopération avec les parties prenantes.

55. Le but d'ensemble du Programme d'action global est de « susciter et intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable ». Il s'agit à cet égard à la fois d'intégrer le développement durable dans l'éducation et d'intégrer l'éducation dans le développement durable. Conformément à cette approche globale, deux objectifs sont définis :

a) Réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable;

b) Accroître la place de l'éducation et de l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

56. Dans une optique stratégique et afin de renforcer l'engagement des parties prenantes, le Programme d'action global a défini cinq domaines d'interventions prioritaires qui contribueront à la réalisation de l'éducation au service du développement durable :

a) Faire évoluer les politiques : intégrer l'éducation au service du développement durable aux politiques relatives à l'éducation et au développement

durable afin de créer un environnement propice à l'éducation au service du développement durable et de susciter un changement systémique;

b) Transformer les cadres d'apprentissage et de formation : intégrer les principes de la durabilité aux contextes de l'éducation et de la formation par des approches institutionnelles globales;

c) Développer les capacités des éducateurs et des formateurs : faire en sorte qu'ils soient plus aptes à dispenser efficacement ce type d'éducation et à faciliter un tel apprentissage;

d) Autonomiser et mobiliser les jeunes : multiplier les initiatives d'éducation au service du développement durable auprès des jeunes et aider ceux-ci à jouer leur rôle d'agents de changement au service du développement durable;

e) Accélérer la recherche de solutions durables au niveau local : au niveau communautaire, intensifier les programmes d'éducation au service du développement durable et renforcer les réseaux multipartites correspondants.

57. Le Programme d'action global est assorti d'une feuille de route détaillée mise au point par l'UNESCO<sup>9</sup>, destinée à l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias, le monde universitaire et la communauté de la recherche, les organisations intergouvernementales et les autres institutions pertinentes qui facilitent et soutiennent l'apprentissage et la formation, ainsi que les enseignants et les apprenants eux-mêmes. La feuille de route indique le but, les objectifs et les domaines d'intervention prioritaires du Programme, tout en précisant les stratégies de mise en œuvre et de suivi.

58. Elle expose quatre stratégies à suivre au niveau mondial pour faciliter l'exécution du Programme :

a) Créer une nouvelle dynamique : toutes les parties prenantes ont été invitées à prendre des engagements initiaux afin de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action global. Ces engagements ont permis de donner le coup d'envoi à la mise en œuvre;

b) Exploiter des partenariats : les réseaux de partenaires établis par l'UNESCO pilotent la mise en œuvre du Programme. Ils comprennent les principales parties prenantes qui disposent d'une grande force de communication, peuvent exercer une forte influence ou se livrent à des activités innovantes. Les membres sont choisis en fonction des engagements reçus par l'UNESCO;

c) Promouvoir une communauté mondiale de pratiques : un forum mondial donnera aux parties prenantes une occasion de se rencontrer et d'échanger des informations, des expériences et des opinions. Un centre d'information en ligne a également été créé à l'intention des parties prenantes afin de répertorier les informations et les connaissances, de cerner les lacunes, d'élaborer des initiatives conjointes, de mobiliser des fonds et de renforcer les capacités;

d) Mettre en valeur les bonnes pratiques : les initiatives, les approches, les pratiques et les processus novateurs et efficaces qui appuient la mise en œuvre du

<sup>9</sup> UNESCO, *Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable* (Paris, 2014). À consulter à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514f.pdf>.

Programme d'action global, une fois recensés, seront mis en avant et amplement diffusés afin de pouvoir être appliqués à large échelle. Le prix UNESCO-Japon de l'éducation en vue du développement durable a été créé pour récompenser et mettre en évidence les bonnes pratiques.

59. Les quatre stratégies établies au niveau international peuvent également être adaptées à l'échelle nationale afin de susciter des initiatives dans chaque pays. La création de mécanismes de coordination nationaux ou, s'il y a lieu, le maintien de ceux qui se sont avérés efficaces dans le cadre de la Décennie sont encouragés.

60. Le Programme d'action global a été conçu en tant que contribution concrète à la mise en œuvre du programme pour l'après-2015. Dans les propositions relatives au programme pour l'après-2015, l'éducation au service du développement durable a été dûment reconnue comme un élément important. Le quatrième objectif de développement durable proposé, concernant l'éducation, intègre l'éducation au service du développement durable dans la cible 4.7. Les efforts d'éducation et de sensibilisation du public sont également considérés comme contribuant grandement à la réalisation des objectifs de développement durable proposés en matière de changements climatiques et de modes de consommation et de production durables (voir A/68/970). En outre, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe en 2015 (voir la résolution 69/283 de l'Assemblée générale), fait ressortir l'importance de l'éducation pour améliorer la résilience des communautés.

61. La Déclaration d'Incheon, adoptée au Forum mondial sur l'éducation (voir le paragraphe 53 ci-dessus), a reconnu que l'éducation au service du développement durable, tout comme que de l'éducation à la citoyenneté mondiale et aux droits de l'homme, étaient un élément important d'une éducation de qualité. La Déclaration a appuyé énergiquement la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable<sup>10</sup>. Le Cadre d'action Éducation 2030, dont les principaux éléments ont été adoptés lors du Forum mondial sur l'éducation, donne des indications pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable. Étant désormais considérée comme une partie intégrante du programme pour l'après-2015, l'éducation au service du développement durable fait l'objet d'un solide mandat permettant de poursuivre et d'intensifier les activités correspondantes au-delà de la Décennie.

## B. Recommandations

62. L'examen de la Décennie permet de formuler les recommandations ci-après quant à l'action à mener en matière d'éducation au service du développement durable.

63. Les États Membres et les autres acteurs concernés devraient intensifier leurs efforts dans ce domaine en mettant en œuvre des cinq aspects prioritaires du Programme d'action global : la politique, les conditions d'apprentissage, les éducateurs, les jeunes et les communautés locales.

<sup>10</sup> *Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous* (2015). À consulter à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002338/233813M.pdf>.

64. Il faudrait mieux faire cadrer les programmes régionaux, nationaux et infranationaux relatifs à l'enseignement et au développement durable et renforcer et élargir les partenariats multipartites rassemblant des acteurs de l'enseignement et d'autres secteurs qui s'intéressent au développement durable. L'éducation devrait donc être un moyen de mise en œuvre pour tous les objectifs de développement durable.

65. L'éducation au service du développement durable devrait être systématiquement prise en compte et dûment institutionnalisée dans l'enseignement et les autres secteurs concernés dans les États Membres. Cela suppose d'intégrer ce thème dans les politiques pertinentes et de développer les capacités des décideurs, des dirigeants institutionnels et des éducateurs. Il faut également renforcer la recherche, l'innovation, le suivi et l'évaluation en matière d'éducation au service du développement durable afin d'accompagner le développement des bonnes pratiques.

## Annexe

### **Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au service du développement durable**

Nous, les participants à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable, qui s'est tenue à Aichi-Nagoya (Japon) du 10 au 12 novembre 2014, adoptons la présente Déclaration et appelons à mener une action urgente pour renforcer davantage et intensifier l'éducation au service du développement durable, afin de permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins, tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs, grâce à une approche équilibrée et intégrée concernant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La présente Déclaration reconnaît que les personnes sont au cœur du développement durable, et elle s'appuie sur les résultats de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ainsi que sur les délibérations de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable d'Aichi-Nagoya et des réunions de parties prenantes tenues à Okayama (Japon) du 4 au 8 novembre 2014, à savoir rencontres du Réseau des écoles associées de l'UNESCO, la Conférence des jeunes de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable, la conférence mondiale des centres régionaux d'expertise et autres activités et processus de consultation, y compris les réunions ministérielles régionales. Nous remercions sincèrement le Gouvernement japonais d'avoir accueilli la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable.

1. *Célébrant* les importants résultats obtenus par la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), notamment pour ce qui est de donner une place plus importante à l'éducation au service du développement durable dans les programmes nationaux et internationaux, de faire progresser les politiques, d'améliorer la compréhension conceptuelle de l'éducation au service du développement durable et de susciter des bonnes pratiques parmi un large éventail de parties prenantes,
2. *Exprimant* notre gratitude aux nombreux gouvernements, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, à tous les types d'institutions et de dispositifs pédagogiques, aux éducateurs et étudiants dans les écoles, les communautés et les lieux de travail, aux jeunes, à la communauté scientifique, aux universités et aux autres parties prenantes qui se sont activement associés et ont participé à la mise en œuvre de la Décennie, et à l'UNESCO pour le rôle prépondérant qu'elle a joué en tant que chef de file de la Décennie,
3. *Rappelant* l'engagement pris au niveau international de continuer à promouvoir l'éducation au service du développement durable, tel qu'il figure dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 « L'avenir que nous voulons »,
4. *Notant* que le Programme d'action global pour l'éducation au service du développement durable, que la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé à sa trente-septième session pour donner suite à la Décennie et contribuer concrètement au programme de développement pour l'après-2015, vise à susciter et à intensifier des activités d'éducation au service du développement durable à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage,

5. *Réaffirmant* que l'éducation au service du développement durable est un moyen essentiel de mise en œuvre du développement durable, ce dont ont pris acte les accords intergouvernementaux conclus sur les changements climatiques (art. 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et programme de travail de Doha), la biodiversité (art. 13 de la Convention sur la diversité biologique, programmes de travail correspondants et décisions connexes), la réduction des risques de catastrophes (Cadre d'action de Hyogo 2005-2015), la consommation et la production durables (Programme sur les modes de vie et l'éducation durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables), et les droits des enfants (art. 24 [2], 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant), parmi beaucoup d'autres,

6. *Notant avec satisfaction* qu'au niveau international l'éducation au service du développement durable est de plus en plus considérée comme une partie intégrante et un élément de transformation de l'éducation inclusive de qualité et de l'apprentissage tout au long de la vie, et comme un catalyseur du développement durable, ce dont témoigne son inclusion comme cible dans l'Accord de Mascate adopté à la Réunion mondiale sur l'éducation pour tous de 2014 et dans la proposition relative aux objectifs de développement durable formulée par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable,

7. *Tenant compte* de la création du prix UNESCO-Japon de l'éducation au service du développement durable approuvée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa cent-quatre-vingt-quinzième session,

8. *Mettons l'accent* sur la capacité qu'a l'éducation au service du développement durable d'aider les apprenants à se transformer eux-mêmes ainsi que la société dans laquelle ils vivent, en développant les connaissances, les savoirs, les attitudes, les compétences et les valeurs nécessaires pour s'intéresser à la citoyenneté mondiale et aux défis contextuels locaux du présent et de l'avenir, comme la réflexion critique et systémique, la résolution de problèmes par l'analyse, la créativité, le travail en collaboration et la prise de décisions en dépit des incertitudes; ainsi que la compréhension de l'interdépendance des responsabilités et des enjeux mondiaux qui découle de cette prise de conscience,

9. *Insistons* sur le fait que l'éducation au service du développement durable est une opportunité et une responsabilité qui devraient mobiliser à la fois les pays développés et les pays en développement en intensifiant les efforts axés sur l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, la protection de l'environnement et la croissance économique, en vue de promouvoir une société et une économie équitables et plus durables qui bénéficient à tous les pays, notamment les plus vulnérables, comme les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés,

10. *Soulignons* que la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable devrait tenir pleinement compte des contextes locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que de la contribution de la culture au développement durable, de la nécessité de respecter la paix, la non-violence, la diversité culturelle, les connaissances locales et traditionnelles et la sagesse et les pratiques autochtones, et de principes universels tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie et la justice sociale,

11. *Nous félicitons* de l'engagement en faveur de l'éducation au service du développement durable que tous les acteurs concernés ont exprimé par leurs contributions spécifiques au lancement du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable,

12. *Sommes résolus* à renforcer et à maintenir la dynamique du lancement du Programme d'action global dans ses cinq domaines d'intervention prioritaires pour l'éducation au service du développement durable, à savoir l'appui aux politiques, les démarches institutionnelles globales, les éducateurs, les jeunes et les communautés locales, par le biais d'une éducation inclusive de qualité et de l'apprentissage tout au long de la vie dans des cadres formels, non formels et informels,

13. *Demandons* à toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements et les institutions et réseaux qui leur sont rattachés, les organisations et groupes de la société civile, le secteur privé, les médias, la communauté universitaire et scientifique, les établissements d'enseignement et les centres de formation ainsi que les entités des Nations Unies, les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, et autres types d'organisations intergouvernementales à tous les niveaux : a) de fixer des objectifs spécifiques, b) d'élaborer, de soutenir et de mettre en œuvre des activités, c) de créer des plateformes de partage des expériences (y compris des plateformes faisant appel aux technologies de l'information et des communications), et d) de renforcer de manière synergique les méthodes de suivi et d'évaluation dans les cinq domaines d'intervention prioritaires du Programme d'action global,

14. *Exhortons* tous les acteurs concernés, en particulier les ministères de l'éducation et tous les ministères engagés dans l'éducation au service du développement durable, les établissements d'enseignement supérieur et la communauté scientifique et de la recherche, à s'employer à produire, à diffuser et à mettre à profit des connaissances en collaboration et dans un esprit de transformation et à promouvoir l'innovation au-delà des frontières sectorielles et disciplinaires à l'interface science-politique-pratique de l'éducation au service du développement durable afin d'enrichir la prise de décisions et le renforcement des capacités dans l'optique du développement durable, en veillant tout particulièrement à associer et à respecter les jeunes en tant qu'acteurs essentiels,

15. *Invitons* les gouvernements des États membres de l'UNESCO à redoubler d'efforts pour :

a) Passer en revue les objectifs et les valeurs qui sous-tendent l'éducation et évaluer la mesure dans laquelle les politiques éducatives et les programmes d'études atteignent les objectifs de l'éducation au service du développement durable; mieux intégrer l'éducation au service du développement durable dans les politiques d'éducation, de formation et de développement durable, une attention particulière étant accordée aux approches systémiques et globales, à la coopération multipartite et aux partenariats entre les acteurs de l'éducation, du secteur privé, de la société civile et ceux qui travaillent sur divers aspects du développement durable; et pour assurer l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants et autres éducateurs en vue d'intégrer efficacement l'éducation au service du développement durable dans l'enseignement et l'apprentissage;

b) Affecter et mobiliser des ressources importantes permettant de traduire les politiques en actions, en particulier le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à l'éducation formelle et non formelle et à l'apprentissage aux niveaux national et infranational dans les cinq domaines d'intervention prioritaires du Programme d'action global;

c) Prendre en compte et renforcer l'éducation au service du développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 et ses processus de suivi, en veillant, premièrement, à ce qu'elle reste une des cibles de l'objectif relatif à l'éducation et qu'elle soit également intégrée dans les objectifs de développement durable comme un thème transversal et, deuxièmement, à ce que les résultats de la Conférence mondiale de 2014 sur l'éducation au service du développement durable soient pris en considération lors du Forum mondial sur l'éducation de 2015 qui se tiendra à Incheon (République de Corée), du 19 au 22 mai 2015.

16. *Prions* la Directrice générale de l'UNESCO de continuer à :

a) Assumer un rôle prépondérant au niveau mondial, soutenir la synergie des politiques et faciliter la communication pour l'éducation au service du développement durable, en coopération avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de la feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Programme d'action global;

b) S'appuyer sur les partenariats et mobiliser les réseaux, notamment le Réseau des écoles associées de l'UNESCO, le Réseau des chaires UNESCO, les centres placés sous l'égide de l'UNESCO, le Réseau mondial des réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, ainsi que les clubs et les associations UNESCO; et

c) S'employer à faire savoir combien il est important de prévoir des ressources adéquates, y compris un financement pour l'éducation au service du développement durable.